

«TSG_CODE» «ST_CODE»
«ST_DENOMINATION»
«ST_ADRESSE1»
«ST_ADRESSE2»
«ST_CODE_POSTAL» «ST_VILLE»

Objet : Assemblée Générale Elective à huis clos*
Nos réf. : 2021-003_invitation AG Etablissements

Brest,
Le 8 février 2021

Madame, Monsieur Le (La) Président (e),

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine Assemblée Générale Elective de La Ligue Bretagne de Voile qui dans le contexte sanitaire actuel se tiendra à huis clos*,

le samedi 13 mars 2021,

Vous êtes conviés à y assister uniquement en visioconférence !

L'accueil des délégués se fera à partir de 9 h 00. Début des travaux à 9 h 30 précises

Ordre du jour :

- Mot du Président
- Approbation du PV de l'AG 2019
- Rapport moral du Président et des commissions
- Présentation des comptes 2020
- Budget prévisionnel 2021
- Présentation des candidats au Conseil d'Administration de la Ligue, suivie de l'élection
- Présentation des délégués à l'Assemblée Générale de la F.F.Voile, suivie de l'élection
- Questions écrites
- Intervention des personnalités

.../...



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

A l'issue de l'Assemblée Générale, les administrateurs élus se réuniront en visioconférence le même jour pour élire le ou la Président(e)."

Comptant sur votre présence,

Recevez, Madame, Monsieur Le (La) Président (e), nos sincères salutations.

Le Président
Bruno LE BRETON



Le Secrétaire Général
Jean Claude MENU



P.J. Formulaire de désignation des représentants des clubs, mandats et procurations, fiches de candidature au Conseil d'Administration, fiche de candidature comme délégué à l'Assemblée Générale de la Fédération.

***L'article 4 de l'ordonnance 2020-321 révisé par l'ordonnance 2020-1497 autorise exceptionnellement la tenue des assemblées (AG et réunions de comité directeur) sans que leurs membres n'assistent physiquement à la séance dite « assemblée générale à huis clos » (dite « AG à huis clos »)**



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

Représentation des Clubs à l'Assemblée Générale de la Ligue :

Selon les textes statutaires de la FFVoile votés lors de l'Assemblée Générale du 27/06/2020, le barème des pouvoirs votatifs prévu à l'annexe 1 des statuts de la FFVoile s'applique aux ligues à compter du 1er janvier 2021. En effet, l'article 41 (représentation régionale, départementale et territoriale) du RI de la FFVoile précise «...**A partir du 1er janvier 2021, à l'Assemblée Générale des ligues les représentants disposent d'un nombre de voix déterminé par application du barème figurant en annexe des statuts de la FFVoile** ».

Le nombre de voix par représentant(e) de clubs est calculé automatiquement et est consultable sur le site Internet de la FFVoile, « statistiques licences FFVoile »

<https://www.ffvoile.fr/ffv/Statistiques/V1.5/BilanAnnuel.asp> (cliquez sur 2020 dans le menu déroulant, puis sur Bretagne pour avoir la répartition par CDV/Clubs des représentant(e)s et des voix associées)

Les représentant(e)s sont élu(e)s **pour l'ensemble des Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires (Ligue et FFVoile)** de l'année considérée.

Désignation des représentants du collège des Etablissements :

Désignation des représentants des clubs pour l'AG de ligue:			
	Désignés par :	Licence du représentant :	Justification :
Etablissements	Désignés par le représentant Légal	Année N : du Club Année N-1 : Ligue 05	Attestation du représentant légal



Les représentants sont élus pour l'ensemble des Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires (Ligue, FFVoile) de l'année considérée !

Vous voudrez bien nous faire connaître la liste de vos représentant(e)s désigné(e)s au moyen de la fiche ci-jointe, certifiée par le (la) Président (e) du Club, **suivant les modalités du calendrier de rétro planning ci-après.**

Mandat et Procuration :

"En cas d'empêchement, chaque représentant(e) peut donner procuration à un(e) autre représentant(e) élu(e) dans les mêmes conditions que lui. Aucun(e) représentant(e) ne peut toutefois disposer de plus de deux procurations. Les votes par correspondance ne sont pas admis."

Par dérogation de l'article 5 du règlement intérieur, les procurations devront parvenir **avant le 9 mars 2021 10 h 00 à la Ligue Bretagne de Voile**, afin de préparer la séance de test de Quizzbox prévue le 10 Mars 2021.

Questions écrites :

D'autre part, nous vous rappelons que les questions écrites devront parvenir à la Ligue Bretagne de Voile au plus tard le 7ème jour précédant la date de son Assemblée Générale, par lettre ordinaire. (Cf. *article 14 des statuts*).

Elections au conseil d'administration de la Ligue Bretagne de Voile :

Suivant ses statuts, Article 15 (http://www.voile-bretagne.com/fr/pages/La_ligue-Presentation-Statuts_Reglement_Interieur/) La Ligue est administrée par un CA de 32 membres dont 5 membres issus du collège des établissements locaux, sachant qu'il est réservé 30 % des sièges du collège des établissements locaux aux licenciés du sexe le moins représenté au sein du Conseil d'Administration.

Vous trouverez ci-joint une fiche de candidature à nous retourner à la Ligue sous pli recommandé (*sans enveloppe*), **avant le 22 février 2021** (*cachet de la poste faisant foi*).

Les fiches présentant les candidats seront à disposition à partir du 9 mars 2021 sur le site de la ligue http://www.voile-bretagne.com/fr/pages/La_ligue-Presentation-Assemblee_generale/

Assemblée Générale de la F.F.Voile :

L'Assemblée Générale de la F.F.Voile se déroulera à Paris le 27 mars 2021. La Ligue dispose de 19 représentant(e)s à cette assemblée (*13 pour les associations et 6 pour les établissements*). Ces représentant(e)s sont élus à bulletin secret par les représentant(e)s des clubs lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

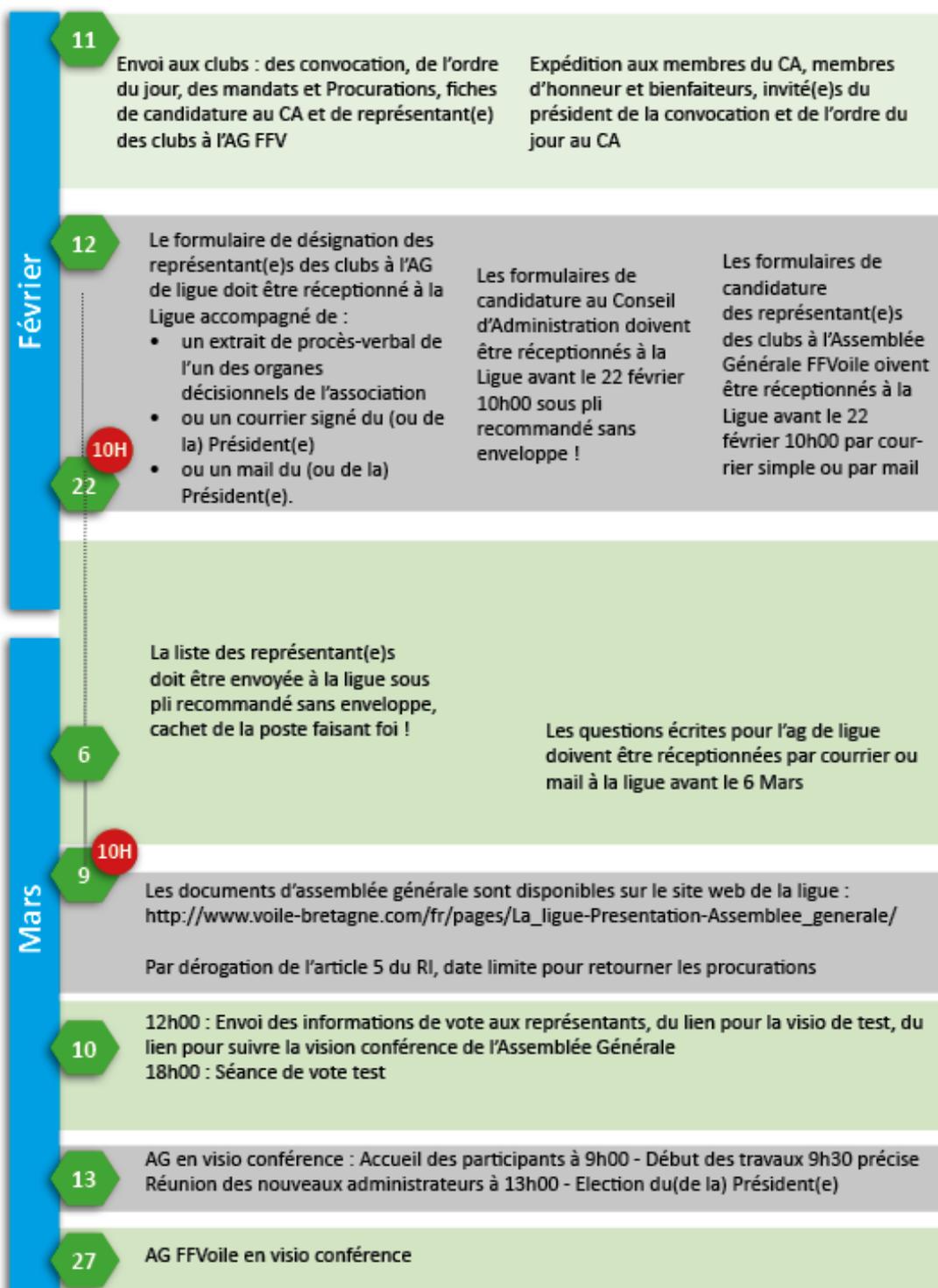
Les candidat(e)s doivent être représentant(e) de leur club et être licencié(e)s au titre de l'établissement qu'ils(elles) représentent pour l'année considérée et avoir été, l'année précédente, titulaires d'une licence au titre d'un membre affilié de la Ligue.

Vous trouverez ci-joint un acte de candidature **qui devra être réceptionné au secrétariat de la Ligue Bretagne de Voile au plus tard le 22 février 2021.**

La liste des candidats se présentant seront à disposition à partir du 9 mars 2021 sur le site de la ligue

http://www.voile-bretagne.com/fr/pages/La_ligue-Presentation-Assemblee_generale/

RETROPLANNING AG ELECTIVE DU 13 MARS 2021



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

**CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Ligue Bretagne de Voile
Représentant des Etablissements**

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance /__/ /__/ /__/ Nationalité _____

Adresse personnelle complète _____

Code postal /__/ /__/ /__/ Ville _____

Téléphones : Fixe _____ Mobile _____

Adresse mail _____

Profession _____

N° licence (2021) /__/ /__/ /__/ /__/ /__/ N° Club _____

Déclare être candidat(e) à l'élection du prochain Conseil d'Administration la Ligue Bretagne de Voile qui aura lieu le samedi 13 mars 2021.

Je vous informe que je suis représentant(e) d'un établissement

À faire parvenir, sous pli recommandé (sans enveloppe) à la Ligue, avant le 22 février 2021 (cachet de la poste faisant foi).



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Représentant des Etablissements

Merci de joindre une photo sous forme de fichier numérique à info@voile-bretagne.bzh

Nom :

Prénom :

Club :

Je certifie sur l'honneur n'avoir jamais été condamné(e) à une peine faisant obstacle à mon inscription sur une liste électorale, ni fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité pour infraction à l'esprit sportif.

Je me présente pour les raisons suivantes :

Fait à _____ Date _____

Signature



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com



FICHE DE CANDIDATURE

Comme représentant(e)

des Etablissements de la Ligue Bretagne de Voile

à l'A.G. de la F.F.Voile à Paris le 27 mars 2021

Nom _____ Prénom _____

Club _____ N° Club _____

N° Licence pour les années 2020 et 2021 /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/

Date de naissance /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/

Adresse personnelle complète : _____

Code postal /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ Ville _____

N° de téléphone _____

Adresse mail _____ @ _____

Date _____

Signature

Ce document devra parvenir à la Ligue Bretagne de voile, avant le 22 février.

La liste définitive des représentants sera expédiée à la F.F.Voile le 15 mars 2021. La Ligue Bretagne de Voile vous demandera, le jour de l'Assemblée Générale de la Ligue, de vous engager sur l'honneur à être présent(e) lors de l'Assemblée Générale de la FFVoile le 27 mars 2021 ou à donner votre procuration à un(e) représentant(e) de la Ligue.



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

